

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section langues vivantes étrangères : italien, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Cinzia CARLUCCI
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de GRENOBLE

Vice-Président

M. Laurent SCOTTO D'ARDINO
Maître de conférences des universités

Académie de GRENOBLE

Membres du jury

Mme Anne BLANCHARD
Professeure agrégée

Académie de VERSAILLES

Mme Claudine CASAMASSA
Professeure certifiée

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Serena CASSELLA
EC. R Professeure agrégée

Académie de NANTES

Mme Gisèle COSENZA
Professeure agrégée

Académie de CORSE

M. Nicolas LONJON
Professeur certifié

Académie de LILLE

M. Mario MARCON
Professeur agrégé

Académie de BESANCON

M. Sébastien OLIVIERI
Professeur certifié

Académie de LYON

M. Alessio PASINI
Professeur agrégé

Académie de NICE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU